

Programme « financement » - Partie II « Objectifs / Résultats »
Objectif n° 5 : Améliorer l'efficacité de la gestion financière et du recouvrement

Indicateur n° 5-1 : Coût de 100 euros recouverts par le régime général

Finalité : l'indicateur permet de mesurer le coût de l'intervention de la branche du recouvrement du régime général.

Résultats : les valeurs de l'indicateur sont présentées ci-dessous :

En centimes d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	Objectif
Coût du recouvrement de 100 euros	34 centimes	34 centimes	32 centimes	34 centimes	33 centimes	Diminution

Source : ACOSS.

Le coût de 100 euros recouverts diminue d'un centime en 2010 par rapport à 2009. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de hausse modérée des charges : celles-ci augmentent de 1 % par rapport à 2009 (cf. tableau ci-après). Les encaissements de l'année 2010 réalisés par la branche du recouvrement augmentent pour leur part de + 2,8 % en 2010, à 369,95 Md€ (hors reprise de dettes de l'assurance maladie), faisant suite à une année 2009 particulièrement défavorable.

Les encaissements des cotisations et contributions sociales portant sur les seuls revenus d'activité se sont élevés à 263,6 milliards d'euros tandis que les encaissements directs au siège ont atteint 106,3 milliards d'euros. Les encaissements des seules Urssaf (71 % des encaissements réalisés par la branche) se sont accrus de + 2,3 % entre 2009 et 2010. La contribution du secteur privé à la croissance des encaissements a été de l'ordre de + 1,6 point, celles du secteur public de + 0,4 point et celle des travailleurs indépendants de - 0,1 point. Les autres catégories de cotisants (grandes entreprises nationales, employeurs et personnels de maison, inactifs ...) contribuent à hauteur de 0,4 point. L'année 2010 est également caractérisée par les premiers encaissements de cotisations d'assurance chômage par les URSSAF de Paris et du Rhône. Ceux-ci se sont élevés à 647 millions d'euros et ont contribué à majorer la croissance des encaissements de 0,18 point en 2010.

Le total des charges atteint 1 230 millions d'euros en 2010, en hausse de 12 millions par rapport à 2009. Cette évolution modérée des charges s'explique pour l'essentiel par le net ralentissement de la progression des frais de personnels en 2010. Ceux-ci, qui représentent plus de 70 % des charges, se sont accrus de + 0,7 % sur un an. Les autres dépenses de fonctionnement s'accroissent de + 2,8 % et les amortissements diminuent d'environ 6 %. Enfin le reste des charges, qui comprend notamment la facturation des services bancaires, augmente de + 5,2 %.

Charges des gestion supportées par l'ACOSS

Nature des charges	Montant Année 2009 En millions d'euros	Montant Année 2010 En millions d'euros	Evolution 2010/2009	Structure 2010
Frais de personnels	867,4	873,7	0,7%	71%
Autres dépenses de fonctionnement	283,8	291,9	2,8%	24%
Amortissements	52,2	49	-6,1%	4%
Autres (système de retraite et facturation services bancaires)	15,10	15,9	5,2%	1%
Total des charges	1218,6	1230,5	0,97%	100%

Source : FNGA exécuté.

En 2010, les coûts de gestion des URSSAF représentent 909,2 millions d'euros. Ils évoluent comme suit depuis 2006 :

En millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010
Local	707,93	719,11	729,83	744,51	712,76
Régional/Inter-régional/National/Mutualisé	134,19	147,71	160,03	184,2	196,43
Total	842,12	866,82	889,86	928,75	909,20

Source : ACOSS, URSSAF.

Les coûts locaux, d'un montant de 712,8 millions d'euros, sont répartis entre les différentes activités des organismes de la manière suivante :

En millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010
Gestion de la déclaration unique d'embauche ⁽¹⁾	14,2	11,2	8,6	3,8	3,1
Gestion des comptes	271,0	278	289,6	289,5	279,5
Contentieux	140,4	142	128,5	129,7	121,7
Contrôle	160,2	166	176,9	190,8	191,2
Trésorerie et gestion du recouvrement	38,7	39,1	41,7	45,8	44,6
Accueil	83,4	82,8	84,5	85	72,7
Total	707,9	719,1	729,8	744,5	712,8

Source : ACOSS, URSSAF.

⁽¹⁾ Le basculement des coûts de certaines activités vers le régional (mutualisation) implique une baisse mécanique des coûts de ces activités. C'est notamment le cas de la DUE, dont les coûts sont désormais largement mutualisés au niveau régional.

Construction de l'indicateur : il rapporte les charges de fonctionnement de gestion administrative de l'exercice sur le montant des encaissements du même exercice. Les différents éléments de ce ratio sont définis de la façon suivante :

- le numérateur recouvre l'ensemble des charges de la branche du recouvrement (classe 6 du plan comptable unique des organismes de sécurité sociale), à l'exception des charges financières (charges d'intérêts, perte sur créance...), des charges exceptionnelles, ainsi que de certaines charges liées aux pertes sur créances irrécouvrables. Toutes les dépenses pour le compte du régime général sont également exclues du numérateur, ainsi que les frais d'actes et de contentieux (dépenses de fonctionnement et de personnels des tribunaux des affaires de sécurité sociale, et des tribunaux de contentieux de l'incapacité) ;
- le dénominateur correspond à la totalité des encaissements de cotisations et contributions des URSSAF, de l'ACOSS et des caisses générales de sécurité sociale. Les reversements de la CADES en sont exclus.

Pour en faciliter la lecture, le coût de l'euro recouvré ainsi obtenu est ensuite multiplié par 100 afin d'aboutir au coût du recouvrement pour 100 euros.